

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ,

Séance extraordinaire pour l'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisation 2026-2027-2028

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, les membres du conseil municipal de la municipalité de Saint-Urbain-Premier adopteront le budget 2026 ainsi que le programme d'immobilisations 2026-2027-2028 lors d'une séance extraordinaire qui aura lieu le 15 décembre 2025 à 19h.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil porteront exclusivement sur le budget 2026 et le programme triennal d'immobilisation 2026-2027-2028.

Donné à Saint-Urbain-Premier, ce 3e jour de décembre 2025.



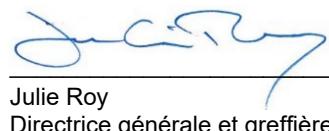
Julie Roy

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Julie Roy, directrice générale de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier, certifie, sous mon serment d'office, avoir affiché le présent avis aux deux endroits désignés par le Conseil municipal, le 3e jour de décembre 2025 entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3e jour de décembre 2025.



Julie Roy

Directrice générale et greffière-trésorière